REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2499

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et France Culture pour les expositions de rentrée

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE: 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES: M. BRAILLARD

2016/2499 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET FRANCE CULTURE POUR LES EXPOSITIONS DE RENTREE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 30 septembre 2016 au 15 janvier 2017, le Musée d'Art Contemporain de Lyon présente trois expositions :

- **Jan Fabre,** *Stigmata* : 40 années de performances & actions de Jan Fabre, de 1976 à 2016 ;
- Wall Drawings, Icones urbaines: Le "globe painter" Julien Malland alias Seth invite 10 street-artistes avec qui il a travaillé dans le monde entier;
- Le Bonheur de deviner peu à peu : Sept œuvres rassemblées comme une énigme : Eduardo Basualdo, Cai Guo-Qiang, Ilya Kabakov, Orlan, Jean-Luc Parant, Mel Ramos, Tavares Strachan.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, Radio France a contacté la Ville de Lyon et souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour la visibilité d'une manifestation culturelle en faisant de France Culture le partenaire radio officiel de ces expositions, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Radio France – France Culture	Spots antenne et promotion sur le site web.	Logo du partenaire sur les supports de communication suivants :
		 Affiches Decaux 120 x 176 Encarts presse supérieurs au ¼ de page Flyers programme Dossier de presse Panneau partenaires.
		Kakémono dans le hall.
		Dotation de 150 entrées et 30 hors-séries Jan Fabre.
	Valorisation : 7 470 € HT.	Valorisation : 7 470 € HT.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce parrainage.

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et Radio France France Culture, pour les expositions de rentrée 2016 au musée d'art contemporain de Lyon est approuvée.
 - 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, natures 7088 et 7062.
- 4- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN